

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

SEPTIÈME ANNÉE N° 685 DU 29 OCTOBRE 2012

1801/2012 : 211^e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

LA RÉDACTION VOUS SOUHAITE UNE BONNE SEMAINE

LA CITATION DE LA SEMAINE

«Ceux qui ne peuvent se rappeler de leur passé sont condamnés à le répéter».

Georges Santayana

Suivez Nous sur }
facebook

ORGANISATION

ET

RAPIDITÉ

POUR VAINCRE

LES AVC

LES CONSERVATEURS

SOCIALISTES

VEULENT MAINTENIR

UNE DÉFISCALISATION

QUI A PLACÉ

LA GUADELOUPE

DANS LE COMA

À LA UNE

JOURNÉE MONDIALE DES ACCIDENTS VASCULAIRES CÉRÉBRAUX

L'accident vasculaire cérébral tue ou peut laisser des séquelles irréversibles... Tel pourrait être le mot d'ordre de la journée de l'AVC, célébrée chaque 29 octobre depuis le 29 octobre 2003. L'objectif principal de cette journée est essentiellement de sensibiliser le maximum de personnes à cette grande cause de santé publique en les incitant à composer le 15 dès l'apparition des premiers symptômes.

Les signes avant-coureurs des AVC sont :

Paralysie ou engourdissement brutaux d'un côté du corps

difficultés soudaines à s'exprimer

perte de l'attention

diminution très brutale de la vision d'un oeil

Faute d'une prise en charge très rapide, les lésions peuvent devenir irréversibles. Chaque minute compte. Face à un AVC, on dispose de 4 h et demie pour réagir, mais « chaque instant compte car l'efficacité du traitement est bien meilleure s'il est appliqué le plus tôt possible » souligne le Pr Mathieu Zuber, chef du service de neurologie à l'hôpital Saint-Antoine, à Paris, et ancien président de la SFNV. Il ajoute qu'il « faut surtout ne pas tenter d'aller soi-même aux urgences, et ne pas boire ou manger pour éviter des fausses routes ».

Les deux principaux facteurs de risque sont l'hypertension artérielle et le tabagisme auxquels viennent s'ajouter des antécédents familiaux d'accident cardio-vasculaire précoce (infarctus du cœur, mort subite ou AVC), excès de graisses sanguines (hypercholestérolémie), diabète, troubles du rythme cardiaque, embonpoint abdominal ou stress.

LA RÉDACTION



AFFAIRES NATIONALES

POLITIQUE

LES CONSERVATEURS DE L'ORDRE COLONIAL SONT EN PANNE DE MODÈLE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

La GUADELOUPE bénéficie depuis 1952 d'un système d'aide fiscale à l'investissement, qui a d'abord pris la forme d'exonérations de bénéfice sous condition de réemploi puis, à partir de 1980, d'un dispositif de défiscalisation proprement dit. La défiscalisation telle que nous la connaissons aujourd'hui est issue des dispositions de la loi de finances rectificative du 11 juillet 1986, plus connues sous le nom de « loi Pons ». Les dernières modifications apportées à ce régime par l'article 19 de la loi de finances pour 2001 sont parfois désignées « loi Paul » loi Girardin , loi Scellier . Dans l'état actuel du droit, le dispositif, déjà plusieurs fois prorogé, devrait s'arrêter en 2017.

La permanence de régimes d'aide fiscale à l'investissement s'explique selon les autorités coloniales et leurs alliés conservateurs par la nécessité de compenser les handicaps structurels dont souffrent notre économie afin de lui permettre de rattraper son retard de développement économique et social. Pour mesurer le dynamisme économique et social les colonisateurs retiennent deux indicateurs : le niveau du produit intérieur brut (PIB) par habitant par rapport à la moyenne communautaire et l'évolution du taux de chômage . Les handicaps structurels qui pénalisent le développement de la Guadeloupe ont été synthétisés dans un rapport de l'inspection générale des finances de la France : « **Ces handicaps (...) tiennent tout d'abord à des facteurs géographiques. Les économies d'outre-mer doivent ainsi supporter des difficultés liées à leur éloignement, ce qui génère des surcoûts importants en matière de transport. Leur localisation dans des zones tropicales fortement exposées à des risques naturels entraîne également des surcoûts en raison d'une plus grande fragilisation des équipements et des installations. Concernant plus particulièrement l'investissement,**

qui est au cœur des dispositifs de défiscalisation, les économies d'outre-mer sont confrontées à trois séries de handicaps. Tout d'abord, on observe dans ces territoires un déficit d'épargne locale qui ne permet pas de répondre à la demande d'investissements des entreprises locales. Par ailleurs, le coût du crédit est généralement plus élevé qu'en métropole. Enfin, l'étroitesse du marché rend économiquement non viable de nombreux investissements qui sont pour la plupart surdimensionnés par rapport aux besoins locaux mais qui ne peuvent être réduits en raison de considérations techniques ou matérielles. Enfin, les économies d'outre mer souffrent d'un déficit de compétitivité par rapport à la plupart des économies qui leur sont géographiquement proches. Ce déficit de compétitivité résulte d'un coût du travail plus important dans les DOM TOM que chez leurs principaux concurrents, ainsi que d'une pression fiscale et sociale généralement plus forte, en contrepartie toutefois de services publics de meilleure qualité. Ces éléments cumulés font que de nombreuses activités ont une rentabilité faible voire nulle dans les départements d'outre mer surtout lorsqu'on les compare avec les économies concurrentes ». Discours éloquent qui en dit long sur les arrières pensées des français .

Malheureusement, les services de l'état colonial ne se sont pas souvent préoccupés de l'évaluation de l'impact économique et social de la défiscalisation. Un groupe de travail interministériel de 1998 établissait un diagnostic et jugeait que la défiscalisation avait permis, le décollage de certains secteurs (le tourisme et l'hôtellerie en particulier), la modernisation des principaux secteurs d'activité, qu'elle avait bénéficié au secteur du logement tout en contribuant à l'inflation des loyers et que, dans le cas des services publics industriels et commerciaux, elle avait servi de substitut aux subventions publiques. Ce rapport confirmait par ailleurs que la défiscalisation permettait de diminuer de manière significative le seuil de rentabilité des investissements, mais que cette attractivité pouvait aussi conduire les entreprises à prendre des décisions erronées. On comprend pour quoi .En réalité , la défiscalisation a favorisé la transformation de l'économie guadeloupéenne en supermarché vendant des produits importés et son accaparement par étrangers français .Notre pays ne produit plus rien et les guadeloupéens consomment . Le PIB a augmenté tout simplement grâce à la croissance du PIB non marchand c'est à dire le coût des salaires de la fonction publique qui comprend une prime dite de vie chère qui a été étendu aux agents des collectivités locales au rythme de leur titularisation . L'économie supermarché est dépendante et génère du chômage.

C'est ce modèle qui a déjà échoué qui est de nouveau présenté par le ministre des colonies VICTORIN LUREL comme le modèle de l'avenir . Pour nous , plus que jamais, en période de crise, le développement économique de la Guadeloupe passera donc par des initiatives guadeloupéennes sans attendre en vain la main tendue de la France qui n'en a plus les moyens.

ÉCONOMIE , SOCIAL , SANTÉ, CULTURE

LA PONCTION SUR LES SALARIÉS MODESTES

D'ici à mercredi soir, des milliers de salariés auront reçu leur feuille de paie d'octobre. Ils constateront, pour le second mois d'affilée, qu'ils ont perdu au minimum plusieurs dizaines d'euros. Employés de la restauration, du commerce ou des services, enseignants, internes des hôpitaux, la suppression de cette mesure votée en juillet 2007 concerne des milliers de personnes, comme également une partie de leurs employeurs. Soyons clairs : la défiscalisation des heures supplémentaires a pour l'essentiel apporté un supplément de pouvoir d'achat aux salariés modestes sans que ses effets négatifs sur l'emploi soient avérés. Le problème, avec la suppression du mécanisme en période de fortes tensions sur le pouvoir d'achat, est que l'on peut avoir raison sur le plan intellectuel, mais avoir tort sur les plans économique, social et politique. Contrairement à ce que l'exécutif affirme sans cesse, l'effort fiscal ne concerne pas seulement les riches . Après la hausse, des cotisations retraite, la fin de la défiscalisation atteint des salariés qui avaient été, il y a dix ans, les premières victimes des 35 heures. L'effet sur la consommation est par ailleurs totalement inconnu. Il est pour le moins paradoxal que les conséquences très concrètes de cette décision aient été à peine, sinon pas du tout, évaluées. Peut-être parce qu'il ne s'agit que de quelques euros, selon l'idée qui circule. Mais, elle est fautive. En réalité , on s'aperçoit que le retour des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu sur les heures sup, ce sont 40 euros de moins par mois pour un smicard qui travaille 39 heures. 100 euros pour un technicien ou un agent de maîtrise. Au total, c'est une baisse moyenne du pouvoir d'achat de 3% pour les salariés des petites entreprises. La restauration est très concernée, l'industrie, mais aussi les enseignants, les internes des hôpitaux .

LES INÉGALITES CULTURELLES

Dans le relativisme culturel que nous défendons , on ramène chaque valeur, norme, création à sa culture pour lui donner le sens qu'elle mérite dans la limite de cette culture. Une manière de réagir contre l'impérialisme culturel tel qu'il se manifeste depuis le XIXe siècle avec la domination de

L'Europe sur le monde . Le message du relativisme culturel est que « toutes les cultures se valent », donc il serait insensé de vouloir comparer des valeurs ou des normes appartenant à deux cultures différentes. Dans les sociétés qui s'estiment dominantes construites sous forme pyramidale, l'accès aux « étages supérieurs » exige une « clé d'entrée », la possession de la « culture légitime » pour s'intégrer dans l'un des groupes dominants. L'inégalité culturelle est le fait d'une socialisation de l'individu de la culture dominée par sa famille et d'autres institutions en vue de l'assimiler à la culture considérée comme supérieure tout en lui insufflant l'idée de son infériorité . La réduction du degré d'inégalités culturelles entre un enfant guadeloupéen et un enfant français s'obtient donc grâce à plusieurs moyens. D'abord, la réussite scolaire – faire des études longues et élitistes – parallèlement à la volonté de l'enfant et de sa famille d'acquérir les « bonnes manières », les « réflexes », les « attitudes » qui mettent le fils ou la fille sur le chemin de l'intégration parmi les dirigeants de la société dominante – accéder à un poste de commandement. Puis l'assimilation à un membre de la classe dirigeante – penser et réagir comme un supérieur hiérarchique à partir d'un poste de commandement (entreprise, administration) ou d'influence (cercles du pouvoir).

LE FINANCEMENT DE L' ÉCONOMIE GUADELOUPÉENNE EN 2011

En 2011, l'activité bancaire et financière de la Guadeloupe s'organise autour de différents réseaux d'établissements de crédit et assimilés, installés localement ou non. Elle regroupe 21 établissements repartit en cinq catégories : cinq banques commerciales affiliées à l'Association Française des Banques (AFB), six banques mutualistes et coopératives, sept sociétés financières, deux institutions financières spécialisées et une institution spécifique. Ces établissements totalisent 185 agences bancaires et emploient 1 877 agents, pour un total bilan de 10 milliards d'euros. Le taux d'équipement régional en guichets bancaires et distributeurs automatiques s'est sensiblement amélioré ces dernières années .On compte un DAB-GAB pour 1 105 habitants en Guadeloupe . Les banques installées en Guadeloupe, aucune n'est contrôlée par du capital guadeloupéen, ont régulièrement contribué au financement du développement de l'économie locale : la croissance annuelle moyenne du total des concours consentis s'est établie à 8,9 % entre 2004 et 2008 et est restée légèrement positive (+1,1 %) pendant la crise de 2009 pour rebondir ensuite en 2010 (+6,5 %). En 2011, l'activité de crédit affiche une progression (+7 %), tirée par les entreprises sur le segment du crédit immobilier. La sinistralité reste élevée (7,2 %), mais s'améliore sensiblement sur la période : le taux de créances douteuses a diminué de 2,1 points entre 2006 et 2011.

PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION



AFFAIRES INTERNATIONALES

SOCIÉTÉ MONDIALE

UNESCO : SÉMINAIRE SUR LA GESTION DES TRANSFORMATIONS SOCIALES EN AMÉRIQUE LATINE ET DANS LA CARAÏBE

Du 6 au 9 novembre 2012, des chercheurs en sciences sociales vont se rassembler à Mexico pour la 6e Conférence latino-américaine et caribéenne des sciences sociales qui constitue un événement majeur sur l'agenda scientifique. Cette année, elle se tiendra durant la Semaine internationale de la science et de la paix célébrée du 6 au 10 novembre 2012. Manifestation importante pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, elle l'est également pour l'ensemble de la communauté internationale convaincue que les sciences sociales ont une contribution déterminante à apporter à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques de développement durable respectueuses des besoins des peuples et des droits fondamentaux des êtres humains. Organisée par le Conseil Latino-Américain des Sciences Sociales (CLACSO) avec le soutien du programme de l'UNESCO pour la gestion des transformations sociales (MOST), cette conférence régionale entend susciter la réflexion et le débat sur les défis actuels auxquels les sciences sociales sont confrontées, en recréant un cadre propice pour le déploiement de la pensée critique en Amérique latine et dans les Caraïbes. Ouverts par la Sous-Directrice générale de l'UNESCO pour les sciences sociales et humaines, Mme Pilar Alvarez-Laso, et le Secrétaire exécutif du CLACSO, M. Emir Sader, les travaux se dérouleront autour de 12 sessions thématiques allant du changement climatique à l'éradication de la pauvreté, en passant par les questions liées aux politiques d'éducation, à l'accessibilité des savoirs, à l'engagement civique de la jeunesse, aux migrations, au féminisme, aux économies nationales face à la crise capitaliste, ou encore à la notion d'État en Amérique latine. Une session spéciale autour du prochain Rapport mondial des sciences sociales 2013, consacré aux transformations environnementales, sera également organisée par l'UNESCO avec le Conseil international des sciences sociales (CISS), tandis que le Directeur exécutif du Conseil mexicain des sciences sociales (COMESCO) - grâce auquel a été publiée la version espagnole du Rapport mondial des sciences sociales 2010, sur les divisions du savoir - participera à une table-ronde sur le changement

social, les sciences et la technologie. Rythmée, au total, par 90 débats et tables-rondes, 10 conférences magistrales et 2 colloques internationaux, au cours desquels interviendront plus de 200 panélistes de renommée mondiale, cette conférence CLACSO-MOST réunira, durant 4 jours, sur plusieurs sites du centre historique de Mexico, des milliers de participants, parmi lesquels près de 400 représentants d'universités et de centres de recherche et de formation de plus de 25 pays d'Amérique latine, des Caraïbes, d'Europe, des États-Unis d'Amérique et du Canada. Outre la Sous-Directrice générale de l'UNESCO pour les sciences sociales et humaines, plusieurs autres responsables de l'Organisation participeront aux débats, en tant que conférenciers, modérateurs ou panélistes, parmi lesquels la Secrétaire exécutive du Programme MOST de l'UNESCO et la Directrice du Bureau de l'UNESCO à Mexico. Unique en son genre au sein du système des Nations Unies, le programme MOST de l'UNESCO est un programme intergouvernemental qui s'emploie à mettre les sciences sociales au service du développement en encourageant la recherche orientée vers la formulation de politiques permettant de faire face aux défis du monde contemporain, et en resserrant les liens entre chercheurs, représentants de la société civile et décideurs politiques du monde entier pour leur permettre d'œuvrer, ensemble, dans le respect du rôle et de la place de chacun. En Amérique latine et dans les Caraïbes, le MOST met en œuvre ce mandat en organisant, notamment, des Forums régionaux des Ministres du développement social et en rassemblant, chaque année, de jeunes chercheurs en sciences sociales au sein d'Écoles d'été du MOST. Au niveau international, ses deux priorités stratégiques actuelles sont l'inclusion sociale et de la prise en compte des dimensions sociales du changement climatique.

ORIENT

LES MAUVAIS PERDANTS DE LA CRISE SYRIENNE

par Thierry Meyssan

En 2010, la France a fait le choix de relancer sa politique coloniale. Cela l'a conduit à changer le régime en Côte d'Ivoire et en Libye, puis à essayer de la faire en Syrie. Mais face à l'échec de cette troisième opération, Paris se trouve emporté par les événements qu'il a provoqués. Après avoir armé et encadré des groupes terroristes en Syrie, la DGSE a frappé au cœur de la capitale libanaise. Au vu de ses effets personnels, les autorités ont conclu à la mort du général Wissam el-Hassan. Cependant aucune analyse médico-légale n'a pu établir que la victime se trouvait dans sa voiture. Le général serait rentré le jour même de Paris où il faisait son rapport à son agent traitant, le général Benoît Puga, cependant la police de l'air et des

frontières n'a aucune trace de son arrivée au Liban. Lors d'une table ronde à Ankara, l'amiral James Winnefeld, chef d'état-major adjoint des USA, a confirmé que Washington révélerait ses intentions à l'égard de la Syrie, dès l'élection présidentielle du 6 novembre terminée. Il a clairement fait comprendre à ses interlocuteurs turcs qu'un plan de paix avait déjà été négocié avec Moscou, que Bachar el-Assad resterait en place et que le Conseil de sécurité n'autoriserait pas la création de zones tampons. De son côté, le secrétaire général adjoint de l'ONU chargé des opérations de maintien de la paix, Hervé Ladsous, a confirmé qu'il était en train d'étudier les possibilités de déploiement de casques bleus en Syrie. Tous les acteurs de la région se préparent donc à un cessez-le-feu imposé par une force onusienne principalement composée de troupes de l'Organisation du Traité de sécurité collective (Arménie, Biélorussie, Karazakhstan, Kirghizistan, Russie, Tadjikistan). De facto, cela signifie que les Etats-Unis poursuivent leur retrait de la région, débuté en Irak, et acceptent d'y partager leur influence avec la Russie. Simultanément, le New York Times a révélé que des pourparlers directs vont reprendre entre Washington et Téhéran, alors même que les États-Unis s'appliquent à couler la monnaie iranienne. En clair, après 33 ans de containment, Washington admet que Téhéran est une puissance régionale incontournable, tout en continuant à saboter son économie. Cette nouvelle donne se fait au détriment de l'Arabie saoudite, de la France, d'Israël, du Qatar et de la Turquie qui avaient tous misé sur un changement de régime à Damas. Cette coalition hétéroclite se divise désormais entre ceux qui réclament un lot de consolation et ceux qui tentent de saboter le processus en cours. D'ores et déjà, Ankara a changé son fusil d'épaule. Recep Tayyip Erdogan, qui se disait prêt au pire, tente de se réconcilier avec Téhéran et Moscou. Quelques jours après avoir insulté les Iraniens et fait molester des diplomates russes, il est devenu tout sourire. Il a profité du sommet de l'Organisation de Coopération Economique à Bakou pour rencontrer le président Mahmoud Ahmadinejad. Il lui a proposé de mettre en place un dispositif complexe de discussion sur la crise syrienne qui permette à la fois à la Turquie et à l'Arabie saoudite de ne pas rester au bord du chemin. Soucieux de ne pas humilier les perdants, le président iranien s'est montré ouvert à cette initiative. Le Qatar, de son côté, est déjà en quête de nouveaux espaces pour ses ambitions. L'émir Hamad s'est offert un voyage à Gaza et s'est posé en protecteur du Hamas. Il verrait d'un bon œil le renversement du roi de Jordanie, la transformation du royaume hachémite en une république palestinienne et l'installation au pouvoir de ses protégés de la Confrérie des Frères musulmans. Restent Israël et la France qui ont constitué un front du refus. La nouvelle donne serait une garantie de protection pour l'État d'Israël, mais mettrait fin à son statut particulier sur la scène internationale et ruinerait ses rêves expansionnistes. Tel-Aviv serait ravalé

au rang de puissance secondaire. Quand à la France, elle y perdrait son influence dans la région, y compris au Liban. C'est dans ce contexte que les services secrets des deux États ont conçu une opération pour faire échouer l'accord USA-Russie-Iran. Dans l'hypothèse où cette opération échouerait, elle devrait quand même permettre d'effacer les preuves de l'ingérence dans la crise syrienne. La France a d'abord fait circuler une rumeur selon laquelle le président Bachar el-Assad aurait commandité au Hezbollah l'assassinat de cinq personnalités libanaises : le chef des Forces de sécurité intérieure, le directeur des forces du ministère de l'Intérieur, le grand mufti, le patriarche maronite et l'ancien Premier ministre Fouad Siniora. Puis, Paris a sacrifié Michel Samaha —qui lui servait d'agent de liaison avec les services syriens, mais venait de tomber en disgrâce à Damas et était donc devenu inutile—. Le brillant et versatile politicien est tombé dans un piège tendu par le général Wassam el-Hassan —chef des FSI et lui même agent de liaison avec les salafistes—. Puis, Paris a sacrifié le général Wissam el-Hassan, qui non seulement était devenu inutile en cas de paix en Syrie, mais dangereux tant il savait de choses. Ainsi la rumeur française s'est réalisée : le premier sur la liste des cibles est mort, et une personnalité pro-syrienne a été arrêtée en préparant un attentat contre une autre cible de la liste. Comme aux États-Unis où le secrétaire à la Défense Robert Gates a assuré la continuité politique dans l'ombre de l'alternance Bush/Obama, en France le général Benoît Puga gouverne que ce soit dans l'ombre de Sarkozy ou celle d'Hollande. Au cœur de cette machination, on trouve le général Benoît Puga. Cet ancien commandant des Opérations spéciales et directeur du Renseignement militaire français a été chef de l'état-major particulier du président Nicolas Sarkozy et a été maintenu à son poste par le président François Hollande. Affichant un soutien inconditionnel à la colonie juive de Palestine et des relations privilégiées avec les néo-conservateurs US, il a relancé la politique coloniale de la France en Côte d'Ivoire, en Libye et en Syrie. Il était l'agent traitant à la fois de Michel Samaha et de Wissam el-Hassan. Il est aujourd'hui l'homme fort à Paris. En violation des institutions démocratiques, il gouverne seul la politique proche-orientale de la France, bien que cette attribution ne corresponde pas à ses fonctions officielles.

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBE

HAÏTI: MAINTENANT IL FAUT EXÉCUTER LE BUDGET D' INVESTISSEMENT 2012 /2013

Depuis le premier octobre , la loi de finances pour l'année à venir s'applique, accompagnée de polémiques juridiques qui ne sont pas toujours solidement argumentées. Il doit être maintenant exécuté .Si pour

le budget de fonctionnement il ne devrait pas avoir de problèmes , pour le budget d'investissement qui représente 68% des dépenses totales, l'exécution sera plus problématique alors qu'il est pour la direction haïtienne un facteur important pour l'équipement du pays, la croissance et l'emploi qui sont les objectifs affichés de l'action publique .

L'investissement public est l'ensemble des dépenses engagées par l'état et les collectivités locales en équipement collectif, ce que l'on appelle aussi les infrastructures publiques. Ce sont des investissements coûteux qui ne peuvent pas tous être supportés par le secteur privé. Par exemple, on y trouve, les routes, les dépenses d'armement, les infrastructures énergétiques, ou bien encore les terrains de sport, les écoles et les hôpitaux. Les investissements publics sont donc constitués d'une part des dépenses publiques dites de « consommation collective », investissements considérés comme « non productifs » et en tout cas comme relevant d'une production « non marchande » (réseau routier, justice, police, éclairage public, enseignement public et recherche, défense nationale, etc.), et d'autre part par la subvention d'une partie de l'accumulation du capital technique des entreprises, qu'elles soient publiques ou privées. Dans la comptabilité nationale, on estime que l'investissement public, pour une économie développée, représente environ 3% du PIB et 15% de l'investissement total.

Quelle est la finalité de l'investissement public ?

Tout d'abord, il améliore les conditions générales de l'offre, donc il joue un rôle stratégique certain dans le développement économique d'un pays et dans l'élévation de son potentiel de croissance à moyen terme.

Il y a aussi une forte notion de compétitivité attachée à l'investissement public puisque, en soignant et en développant ses infrastructures collectives, un pays va se faciliter la tâche pour attirer des capitaux étrangers qui vont, à leur tour, participer au développement économique du pays.

Les crédits du Budget de l'exercice 2012-2013 ouverts pour les dépenses de programmes et projets (investissement public) sont de quatre vingt sept milliards cinq cent un millions deux cent cinquante cinq mille trois cent trois gourdes (GDES 87 501). Cependant , son financement est très incertain. En effet, le financement de l'investissement se fait par des dons (41 403 GDES) et des emprunts (19 868 GDES) dont un petit pourcentage vient d'institutions internes et de l'autofinancement . Mobiliser

des emprunts est aujourd'hui très difficile . A ceci , il convient d'ajouter qu'en 2011/2012 selon des données fournies par le ministère des finances au mois de septembre dernier mois de l'exercice le total de dépenses d'investissement réelles est de 15,312. Enfin les capacités de l'administration haïtienne ne semblent pas tout à fait à la hauteur de l'enjeu.

La FBCF – Formation Brute de Capital Fixe, qui comprend aussi bien l'accumulation de capital productif par les entreprises que les acquisitions de logements par les ménages et les acquisitions d'équipement collectif par l'état qui est une grandeur clé de l'économie d'un pays risque d'être insuffisante pour dynamiser l'économie . En effet , plus elle représente une part importante du PIB (Produit Intérieur Brut), plus le rythme de la croissance économique du pays concerné est élevé.

OCCIDENT

L' AFRIQUE ET SA SOUVERAINETÉ

L' Afrique a toujours exercé une certaine fascination sur les dirigeants français , en même temps qu'elle constituait aussi un piège politique. L' Afrique est multiple et complexe. Elle est empreinte de traditions variées qui échappent à la compréhension de dirigeants français finalement peu au fait des singularités du Continent noir. Aujourd'hui plus qu'hier, les discours français sur les droits de l'homme et la gouvernance ont peu d'effet. Les Africains écoutent poliment puis agissent à leur guise. Ils ont enfin compris que le donneur de leçon en mérite aussi notamment en matière de droit de l'homme .Il y a certes le racisme français de plus en plus intolérable .Il y a surtout le refus systématique de la France de respecter le droit international de la décolonisation avec le maintien de sa colonisation sur de petits territoires qu'elle ne cesse de manipuler et l'annexion de Mayotte malgré toutes les résolutions de L'ONU . Il faut dire qu'entre-temps, le continent s'est ouvert au monde. Chinois, Indiens, Américains, Brésiliens, Malaisiens ou encore Emiratis, investissent en masse dans cette Afrique qui était, il y a peu encore, son pré carré. Ils le font de manière pragmatique, concrète, sans essayer d'orienter les choix politiques de leurs interlocuteurs africains. La plupart des Africains ne croient plus au vieux discours français et, somme toute, moralisateur, selon lequel sans démocratie il n'y a point de développement. La Chine est passée par là qui constitue un contre-modèle. La crise systémique du modèle européen aussi, qui opère comme un repoussoir sur un continent dont la croissance économique moyenne dépasse les 5 % annuels. Le double discours de la

France aux Africains leur est de plus en plus insupportable. Pour eux, les critiques empreintes de condescendance, voire les ennuis judiciaires dès lors où ils n'apparaissent pas aux yeux de leurs juges autoproclamés comme des parangons de démocratie. Pour les autres, dont nombre de pays aux mœurs pas plus démocratiques, c'est le moins que l'on puisse dire dans le cas des pays du golfe Arabique ou encore de la Chine, les honneurs, les tapis rouges et le respect de leur République... La France est en train de perdre l'Afrique. Non pas à cause de la concurrence du reste du monde, qui est pourtant bien réelle. Mais en raison de l'incapacité qu'a Paris à comprendre que l'Afrique est aujourd'hui majeure, émancipée et n'accepte plus de recevoir des leçons de morale.

PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA



ÉTAT DES MARCHÉS

ASIE

L'Asie boursière a du mal à trouver une direction ce matin, l'arrivée imminente de l'ouragan Sandy sur la côte nord-est des Etats-Unis ayant forcé les marchés de New York à fermer aujourd'hui et sans doute demain. A Tokyo, l'indice Nikkei est stable en cours de séance (+0,02%), tandis que Hong Kong cède 0,2%, le Shanghai Composite recule de 0,3%, Taiwan cède 0,6% et Séoul lâche 0,1%. De son côté, Sydney prend 0,1%, tandis que Singapour cède 0,5% et Bombay (indice BSE Sensex) avance de 0,3%. Outre l'attentisme lié à Sandy aux Etats-Unis, les investisseurs asiatiques restent attentifs aux communications des entreprises de la région, qui ont été nombreuses à décevoir ces dernières semaines. Ce matin encore, le constructeur automobile japonais Honda a émis un avertissement sur ses résultats 2012-2013, en raison de la chute des ses ventes en Chine, où les consommateurs boycottent les produits japonais depuis l'escalade de la querelle entre Pékin et Tokyo au sujet de la nationalité d'un chapelet d'îles en Mer de Chine. L'action Honda chute de 4,4% en séance à la Bourse de Tokyo.

ÉTATS UNIS

Après avoir consulté les professionnels de marché et les autres places de marché, le New York Stock Exchange a pris la décision de ne pas ouvrir en ce lundi 29 octobre, e raison de la tempête "Sandy" qui menace la côte est américaine. Les marchés pourraient également rester clos demain, selon l'évolution de la situation, prévient le NYSE. "Nous sommes en accord avec le consensus des marchés et les autorités réglementaires sur le fait que les conséquences de l'ouragan Sandy compromettront à l'extrême la sécurité de nos personnels et de notre communauté, alors que la sécurité est notre priorité", écrit l'opérateur boursier dans un communiqué diffusé cette nuit. Le NYSE assure qu'il oeuvrera avec le reste du secteur pour reprendre au plus vite les échanges.

EUROPE

La crainte de mauvais indicateurs économiques les prochains jours et la fermeture de Wall Street pour cause de menace d'ouragan incitaient les investisseurs européens à commencer la semaine sur une note de prudence. Londres et Zurich grappillaient 0,1%, mais Amsterdam et Francfort cédaient 0,1%, Madrid 0,3%, Paris et Bruxelles perdaient 0,5%, Lisbonne 0,7% et Milan 1,1%. Vendredi, le Dow Jones et le Nasdaq ont terminé sur des gains de moins de 0,1%. 'Les marchés restent plus que jamais dans l'attente d'une sécurisation de la zone euro pour faire refluer l'aversion au risque d'un nouveau cran et poursuivre leur dynamique haussière', indiquait Barclays Bourse. Or, la Grèce apparaît à nouveau en première ligne avec l'approche de l'échéance du 16 novembre, date à laquelle les caisses de l'Etat seront vides si le pays ne perçoit pas une nouvelle tranche d'aide de la part de la BCE. Par ailleurs, les données attendues cette semaine ne devraient guère rassurer. 'L'Espagne devrait publier une croissance négative, de même le taux de chômage en Allemagne devrait augmenter pour la première fois depuis trois ans', prévenait RTFX.

CHANGE

L'euro baissait face au dollar lundi, sous la pression d'inquiétudes persistantes sur l'Espagne et la Grèce dans un marché sans grande direction alors que certains cambistes américains devraient rester absents des échanges du fait d'un ouragan touchant la côte est des Etats-Unis. Vers 14H00 GMT, l'euro valait 1,2901 dollar, contre 1,2935 dollar vendredi vers 21H00 GMT. La monnaie unique européenne baissait face à la devise nippone, à 102,73 yens contre 103,00 yens vendredi soir. Le dollar se stabilisait face à la monnaie japonaise, à 79,63 yens contre 79,62 yens vendredi soir. "Les spéculations sur le calendrier d'une demande espagnole d'aide continuent de dominer les pensées des investisseurs qui scruteront lundi une rencontre à Madrid entre le Premier ministre espagnol Mariano Rajoy et son homologue italien Mario Monti", commentait Michael Hewson, analyste chez CMC Markets. Vers 14H00 GMT, la livre britannique baissait face à la monnaie unique, à 80,46 pence pour un euro, comme face au billet vert, à 1,6034 dollar. La devise helvétique restait quasi stable face à l'euro, à 1,2088 franc suisse pour un euro, et baissait face au dollar, à 0,9370 franc suisse pour un dollar. L'once d'or a fini à 1.712 dollars au fixing du matin contre 1.716 dollars vendredi soir. La devise chinoise a terminé à 6,2436 yuans pour un dollar contre 6,2494 yuans vendredi.

MATIÈRES PREMIÈRES

Les cours du pétrole à New York "clôtureront à leur heure habituelle" lundi même si les échanges physiques sont suspendus en raison de l'arrivée de l'ouragan Sandy, a indiqué CME Group, propriétaire du marché où est notamment coté le "light sweet crude" (WTI). La société avait indiqué la veille qu'elle prévoyait d'opérer de manière entièrement électronique, le siège et la salle de courtage du marché spécialisé dans les contrats sur le pétrole New York Mercantile Exchange (Nymex) étant situés dans la zone d'évacuation établie par les autorités new-yorkaises.

Prix des carburants en France

SP98	SP95	E10	Gas +	Gas	E85	GPL
1.646 €	1.585 €	1.582 €	1.493 €	1.420 €	0.912 €	0.848 €

Prix des carburants en Guadeloupe

Sans plomb 98	Gasoil
1.320 €	1.170 €

PRÉPARÉE PAR WESLEY AMINATA



MANAGEMENT ET DROIT

CONSULTATION DU CE LORS DE L'ADOPTION DU RÉGLEMENT INTERIEUR

Lorsque l'employeur n'est pas en mesure de prouver que le CE a bien été consulté, il ne peut se prévaloir ni du règlement intérieur ni des notes de service qui le complètent. L'affaire se passe dans un grand magasin qui a voulu se prémunir contre les éventuelles indécidations des membres du personnel. Dans cette optique, le règlement intérieur et une note de service réglementent les sorties de produits et prétendent soumettre les salariés à des mesures de contrôle (comparaison des tickets avec le contenu des sacs). N'ayant pas respecté cette procédure, une salariée est licenciée pour faute grave, mesure qu'elle conteste devant les Prud'hommes en soutenant que le règlement intérieur comme la note de service n'avaient pas à être respectés sachant que le CE n'avait été consulté ni sur l'un ni sur l'autre.

LE RÉGLEMENT INTÉRIEUR : UN DOCUMENT PATRONAL PLACÉ SOUS LA DOUBLE SURVEILLANCE DU CE ET DE L'ADMINISTRATION

Obligatoire dans les entreprises à partir de 20 salariés (C. trav., art. L. 1311-2), le règlement intérieur ne se négocie pas. C'est l'employeur qui prend sa plume pour le rédiger (C. trav., art. L. 1321-1) et le soumet ensuite pour avis au comité d'entreprise et pour contrôle à l'inspection du travail (C. trav., art. L. 1321-4). La chronologie est claire : rédaction par

l'employeur, consultation du CE et du CHSCT en ce qui concerne les dispositions de santé et de sécurité (peu importe dans quel ordre) et transmission à l'inspecteur du travail qui peut demander le retrait ou la modification de toute disposition contraire à la loi, c'est-à-dire :

des clauses qui n'ont pas à figurer dans le règlement parce qu'elles ne visent ni la sécurité ni la discipline ; sont hors sujet, par exemple, le rappel des horaires ou du mode d'organisation du travail, le règlement des acomptes, les obligations en cas de maladie, sauf à traiter ces thèmes sous l'angle disciplinaire (CE, 9 oct. 1987, no 72220) ;

des clauses discriminatoires ou attentatoires aux libertés individuelles ; par exemple, un article interdisant le mariage entre deux salariés de l'entreprise (Cass. soc., 10 juin 1982, no 80-40.929), un article permettant la fouille des vestiaires à l'insu des salariés (CE, 26 nov. 1990, no 96565) ;

des clauses contraires à la loi, comme une clause qui autoriserait les salariés à fumer comme bon leur semble sur les lieux de travail (D. no 2006-1386, 15 nov. 2006) ou encore qui permettrait à l'employeur d'ouvrir le courrier adressé personnellement au salarié contrairement à l'article L. 226-15 du Code pénal.

Il peut également requérir l'ajout des clauses obligatoires telles que l'indication des garanties des salariés en cas de procédure disciplinaire ou le rappel des interdictions de sanctionner les personnes qui se plaignent ou témoignent de faits de harcèlement sexuel ou moral (C. trav., art. L. 1321-2). Parallèlement, pendant que l'inspecteur du travail procède à la vérification du règlement intérieur, l'employeur affiche ce document dans tous les endroits où il s'applique (agence, établissement distinct) et le dépose au secrétariat-greffe du conseil de prud'hommes (C. trav., art. R. 1321-1).

EXTENSION DE LA PROCÉDURE AUX NOTES DE SERVICE

La même procédure de consultation des IRP, de communication à l'inspecteur du travail et de dépôt au secrétariat-greffe du conseil de prud'hommes s'applique aux notes de service lorsque celles-ci constituent des annexes, des compléments au règlement intérieur, c'est-à-dire lorsqu'elles portent sur les sujets de santé et de sécurité ou sur la discipline (C. trav., art. L. 1321-5).

FORMALISME NON RESPECTÉ : LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR EST INOPPOSABLE AUX SALARIÉS

Lorsque cette procédure n'a pas été respectée, la Cour de cassation est

claire : l'inobservation du règlement intérieur ne peut pas être reprochée aux salariés. Elle l'avait déjà dit, il y a longtemps (Cass. soc., 4 juin 1969, no 68-40.377), elle le redit aujourd'hui. Quarante-trois ans après, une piqûre de rappel n'est pas inutile. L'employeur avait tenté de plaider qu'à supposer que sa carence en matière de consultation soit admise, la sanction prévue par le Code du travail n'était pas celle-là. En effet, la méconnaissance des formalités requises est sanctionnée pénalement. L'employeur qui a édité un règlement intérieur ou une note de service annexe sans consulter les IRP, sans le ou la soumettre à l'inspection du travail et sans accomplir la démarche de dépôt est passible d'une amende de la 4e classe (C. trav., art. R. 1323-1). L'employeur ici mis en cause s'imaginait ne pas encourir d'autre sanction que cette amende. Il aurait admis être condamné à la payer (ce que ne saurait faire la chambre sociale qui ne traite pas des sanctions pénales) mais pensait que le paiement de cette amende suffisait à tout régulariser. La condamnation pour licenciement abusif n'était pas, selon lui, la condamnation adéquate. Ce en quoi il se trompait. Les sanctions pénales ne sont jamais exclusives des sanctions civiles. Or, les dommages et intérêts pour licenciement sans cause réelle et sérieuse sont des sanctions civiles.

C'EST À L'EMPLOYEUR DE PROUVER QUE LE NÉCESSAIRE A ÉTÉ FAIT

Deuxième apport important de l'arrêt : face à une contestation, c'est à l'employeur de prouver qu'il a accompli les diligences imposées par la loi. La salariée prétendait, en effet, que le comité d'entreprise n'avait été consulté ni pour le règlement intérieur initial ni pour la note de service qu'on lui reprochait de ne pas avoir observée. Or l'employeur se révélait incapable de fournir le procès-verbal de la réunion attestant de la consultation. Il n'était même pas capable d'en préciser la date. Tout ce qu'il pouvait produire, c'était le texte même du règlement intérieur comportant la mention « règlement arrêté après avis des instances représentatives du personnel et après communication à l'inspecteur du travail ». Rien ne permettait de corroborer ni de dater les faits contenus dans cette affirmation. Là encore, l'employeur avait tenté de faire juger que cette mention laissait présumer l'accomplissement de la procédure et que c'était à la salariée de démontrer le contraire. Mais la Cour de cassation récuse cette argumentation. L'obligation est à la charge de l'employeur, c'est à lui de prouver qu'il s'y est plié. Il peut le faire par tout moyen : la production du procès-verbal en est un mais des témoignages des élus ou autres membres du comité d'entreprise de l'époque auraient certainement aussi convenu. Là, très clairement, il n'avait rien d'autre à proposer que la phrase du règlement intérieur, écrite par... lui, l'employeur.

PRÉPARÉE PAR ROMUALD MYRIAM



TABLEAU DE BORD

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er juillet 2012 à **9,40 €** soit **1425,7 € brut mensuel** sur la base de la durée légale de travail de 35 heures hebdomadaire (**1120 net**).

Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minima est de: **1679,7 € brut mensuel** dont **254€** de prime BINO.

Avec les critères de Guadeloupe les chiffres sont : **9,50 brut ; 1440,86 brut**

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION:

L'indice du coût de la construction (ICC), s'élève au 4e trimestre 2011 à 1.638 points soit une augmentation annuelle de 6,85 %. Au quatrième trimestre 2011, l'indice des loyers commerciaux s'établit à 106,28. Sur un an, il est en hausse de 3,26 %.Loyers commerciaux

Au 2e trimestre 2012, l'indice des loyers commerciaux augmente de 0,6% à 107,65 points et de 3,1% sur un an.

Coût de la construction

Au 2e trimestre 2012, l'indice du coût de la construction baisse de 3% sur un trimestre, à 1 666 points, et augmente de 4,6% sur un an.

POPULATION

POPULATION 2010: 407 205 habitants

OFFRE

PIB 2010 : 8,9 dont 34 % de PIB non marchand (3,1)

IMPORTATIONS 2010: 2,5

RESSOURCES TOTALES : 11,4

DEMANDE

CONSOMMATION 2010:10,3

INVESTISSEMENT 2010 : 0,8

EXPORTATIONS 2010 : 0,3

DEMANDE TOTALE : 11,4

PRIX

MAI 2012 : 1,3% SUR UN AN

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI EN JUILLET : 64.610

OFFRE D'EMPLOI EN JUILLET :NC

NOMBRE D'ENTREPRISES

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES MARS 2012 : 542

PRÉPARÉE PAR L 'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

LA NATION

**PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE : 22 BIS
RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE**

INTERNET : SITE INTERNET : <http://guadeloupeconvention.typepad.com> ;
FACEBOOK <http://www.facebook.com/pages/La-Nation/157867524265289>

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila; Wesley aminata.

ADMINISTRATION :

PRÉSIDENT DU CONSEIL D ADMINISTRATION : DAVILA JACQUES

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF:

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info



Pensez ENVIRONNEMENT : n'imprimez que si nécessaire

Suivez Nous sur }
facebook

LA NATION

LE REGARD DES GUADELOUPÉENS

SUR LA GUADELOUPE

ET

SUR LE MONDE